



Logement neuf livré avec défauts....

Par **vincent**, le **22/11/2016** à **15:06**

Bonjour,
J'ai acquis un logement neuf acheté sur plan.
Malheureusement beaucoup de choses ne vont pas.
- Carrelages cassés et mal collé (toute la pièce sonne creux)
- Terrasse non finie.
- Porte d'entrée cabossée.
etc....
L'entreprise maître d'oeuvre est venue constater les dégâts.
Résultat le maître d'oeuvre ne peut rien faire. De qui se moque t-on?
Après une lettre recommandée AR, j'ai obtenu un rendez-vous chez moi avec l'architecte qui à monté le projet.
Aidez-moi à le mettre sous le fait accompli et l'obliger à me donner réparation.
Il y a t-il des lois à lui mettre sous le nez, des moyens de pressions qui l'oblige à agir?
Merci de m'aider svp.
Vincent

Par **talcoat**, le **23/11/2016** à **10:34**

Bonjour,
Il faut préciser le cadre juridique du contrat et si la réception a eu lieu...
Cordialement